ESPACES COMMUNS ET AMÉNAGEMENT : QUOI, COMMENT, PAR QUI ?

Les communs urbains, définis par une relation organisée entre une communauté et des ressources en milieu urbain (comme des lieux, de l'eau, de l'énergie), sont cruciaux pour la transition écologique. Face à la raréfaction des ressources naguère abondantes, il est essentiel de promouvoir de nouvelles coopérations pour une gestion équitable et durable, s'appuyant sur les infrastructures publiques. Ces communs urbains intègrent divers programmes d'aménagement, tels que des locaux collectifs et des jardins partagés, créant de nouveaux cadres de vie plus mutualisés et adaptés aux besoins actuels. Cependant, plusieurs défis se posent : garantir la pérennité de l'appropriation par des usagers futurs, choisir les véhicules juridiques adéquats, et éviter l'exclusion par des règles ou coûts trop complexes. Le Lab2051, incubateur du Ministère de la Transition écologique, a adressé ces enjeux en réunissant les expertises de sept projets lauréats. Le rapport de cette incubation propose une typologie des communs, des portraits de projets, des outils pratiques (analyses juridiques, modèles économiques), une lecture historique par Romain Iliou, et une analyse critique et prospective par Raphaël Besson.

COMMENT ASSURER LA DÉSIMPERMÉABILISATION ET LA RENATURATION DES SOLS URBAINS ?

Aujourd'hui, l'artificialisation des milieux constitue une menace pour notre environnement. Cette artificialisation des sols cause la destruction et la fragmentation des milieux naturels impactant entre autres la biodiversité, la séquestration carbone, l'infiltration des eaux… Ces écosystèmes fragilisés ne sont donc plus en mesure de fournir les services essentiels d'approvisionnements et de régulation des sols. Ces derniers se trouvent ainsi mis en péril en particulier dans les villes et participent à la création d'îlots de chaleurs urbains. C'est dans ce contexte que naissent de nombreuses initiatives et projets cherchant à réintégrer la nature au sein des villes. La renaturation des espaces urbains, marqués par l'anthropisation, se révèle donc être un enjeu phare pour améliorer la durabilité de l'aménagement et rétablir les services écosystémiques. En parallèle, les citadins expriment de plus en plus un désir d'accès à la nature pour ses vertus en matière de bien-être et de santé pour chacun. C'est autour des enjeux de l'ingénierie des sols urbains (désimperméabilisation, dépollution, refertilisation, gestion circulaire des terres…), de la renaturation et l'ingénierie écologique associée (choix des essences adaptées, l'organisation des filières du végétal…) ou encore de l'intégration dans le projet et les modes de gestion… que le Lab2051 a lancé début 2023 un cycle d'ateliers.

DIFFUSER LES PRATIQUES DE BIOCLIMATISME ET ASSURER UN AMÉNAGEMENT RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE DE TENSION SUR LES RESSOURCES

Le changement climatique et la raréfaction des ressources exigent de repenser la conception des constructions et aménagements en mettant l'accent sur la sobriété et l'adaptabilité aux aléas climatiques. La conception bioclimatique, efficace dans divers territoires et échelles, utilise le rayonnement solaire et la circulation naturelle de l'air pour réduire la consommation d'énergie et garantir le confort thermique. Malgré son potentiel, elle reste peu répandue en raison de la résistance au changement, du manque de formation et d'un déficit d'image auprès des décideurs et occupants. Le Lab2051 a lancé en 2023 un cycle d'incubation de 6 mois pour identifier les freins et conditions de mise en œuvre du bioclimatisme à différentes étapes de l'aménagement. S'appuyant sur des retours d'expérience et des dispositifs d'expérimentation, ce cycle a produit une quinzaine de recommandations pour approfondir certains leviers. L'accent a été mis sur les territoires ultramarins, pionniers en bioclimatisme, où les problématiques spécifiques telles que l'insularité et la vulnérabilité des ressources sont critiques. Une deuxième séquence en 2024 visera à définir l'urbanisme bioclimatique, approfondir les leviers pour sa généralisation, et maintenir une communauté d'échanges, particulièrement pour les territoires ultramarins.

PARTICIPEZ À L'AVENTURE LAB2051 !

Plusieurs thèmes restent à définir pour une prochaine vague d'incubations de 6 à 12 mois à lancer à l'automne 2024 : soumettez vos demandes d'accompagnement, en expliquant votre problématique, ce que vous attendez du Lab2051, comment vous pourrez contribuer aux travaux, les partenaires déjà identifiés pouvant contribuer.

Pour retrouver toutes les informations, participer, contribuer…
ecologie.gouv.fr/lab2051

Conception : agence Giboulées, agence 360, Neocilde

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Lab 2051

2020 - 2024

4 années d'accélération en faveur des villes et des territoires durables

Le Lab2051, c'est quoi ?

2050 est aujourd'hui l'horizon de la transition écologique vers une France sobre, résiliente, inclusive et créatrice de valeur. Le Lab2051 nous projette dans le monde d'après. Il s'adresse aux collectivités et aux aménageurs et vise à lever les obstacles à l'innovation urbaine et favoriser le passage à l'échelle.

Piloté par la sous-direction de l'aménagement durable du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Lab2051 réunit tous les acteurs nécessaires à la résolution d'une problématique donnée : les services de l'État concernés par les réglementations, les différents niveaux de collectivités, les établissements publics locaux, les aménageurs publics et privés, les opérateurs de l'État, le monde académique…

Il accompagne en particulier, au travers d'incubations de 6 à 12 mois, les programmes d'innovation Démonstrateurs de la ville durable de France 2030 et Engagés pour la Qualité du Logement de Demain.

Dispositif apprenant, le Lab2051 se déploie de manière à la fois agile et structurée, dans une posture "think tank- do tank", en apportant une expertise ciblée au service des composantes innovantes de chaque projet et sur une mise en réseau des acteurs publics, privés et des usagers à toutes les échelles : bâtiment, quartier, ville et territoire.

10 thématiques déjà incubées : autoconsommation collective, construction bois, habitat modulaire et transitoire, BIM-CIM, utilisation du standard international ISO 37101, IBA en France, rénovation énergétique bâtiment basse consommation, économie circulaire dans l'aménagement, économie d'un aménagement durable, communs et aménagement.

3 thématiques en cours d'incubation : bioclimatisme, nature en ville, mixité et réversibilité.

Une nouvelle vague d'incubations à lancer à l'automne 2024.

4
années d'existence

13
incubations
couvrant les enjeux d'aménagement, de construction, de matériaux, d'outils et de processus

80
ateliers
réunissant les principaux acteurs de l'aménagement et des filières concernées

250
participants
venus du public et du privé, issus de l'administration, des collectivités, du monde scientifique et du monde de l'entreprise

LES ÉTAPES DE L'INCUBATION

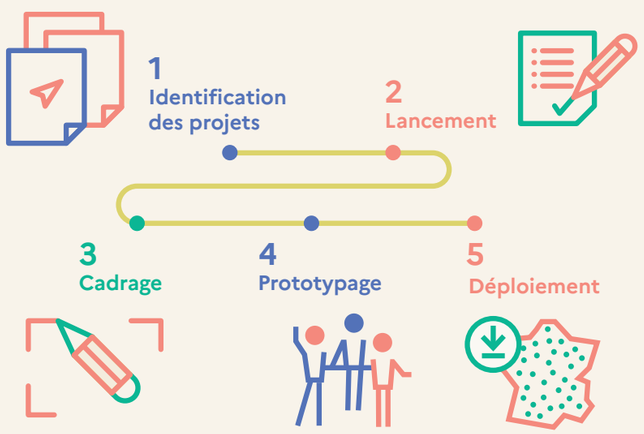

Pour chaque projet incubé, deux livrables principaux sont produits :
- **l'abstract**, qui résume en une page recto verso les grands enjeux et les leviers majeurs pour répondre à la problématique.
- **le dossier complet** qui permet de retrouver l'ensemble des informations et des contributions.

Les dernières incubations du Lab2051

À LA RECHERCHE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU "MÉNAGEMENT" URBAIN DURABLE

Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité imposent de nouvelles exigences à l'aménagement urbain, qui doit intégrer davantage de nature, préserver les sols, et garantir des constructions sobres et résilientes. Cependant, la hausse des prix du foncier, des matériaux et de l'énergie, ainsi que l'accès difficile au crédit compliquent la soutenabilité environnementale.Les ateliers du Lab2051 sur les modèles économiques d'un aménagement durable ont exploré des leviers financiers pour améliorer la qualité et la durabilité de l'aménagement. Le Lab2051, incubateur de projets du Ministère de la Transition écologique, a rassemblé les difficultés, expertises et solutions de sept projets lauréats du programme Démonstrateur de la Ville Durable.Le rapport de cette incubation examine les approches, méthodes et outils pour une prise de décision éclairée. Il révèle que la crise actuelle résulte d'une modélisation économique urbaine qui ne prend pas assez en compte les limites planétaires et les besoins sociétaux, invitant à envisager de nouvelles approches.Le rapport fournira aux aménageurs, collectivités et urbanistes des cadres théoriques, un panorama des méthodes et outils pour intégrer les dimensions environnementales dans les décisions, et des recommandations pour utiliser ces approches de manière éclairée, tout en dépassant les limites actuelles de l'économie durable.

MIXITÉ FONCTIONNELLE ET RÉVERSIBILITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION

La mixité fonctionnelle propose une approche de l'aménagement urbain alternative au modèle traditionnel. Elle porte la promesse de bénéfices en matière de développement durable : elle favorise « la ville des courtes distances », réduit inégalités spatiales au regard des services proposés par la ville et de ce fait améliore le bien-être des habitants en même temps qu'elle encourage la compacité, valorise le « déjà-là ».La réversibilité représente quant à elle la faculté des espaces et des constructions à évoluer dans le temps en fonction des usages ; elle repose sur une logique d'anticipation des besoins de requalification des espaces et de changement de destination. Elle participe ainsi à l'objectif de sobriété foncière car elle permet de penser le projet d'aménagement et de construction sur le temps long et ainsi d'optimiser l'usage du « déjà-là » dans la durée. Sous l'impulsion d'initiatives innovantes portées pardes lauréats « Démonstrateurs de la Ville Durable » et « Engagés pour la Qualité du Logement de Demain »,le Lab2051 s'est ainsi saisi du sujet et a conduit depuis 2023 un cycle d'ateliers visant à examiner les conditions de reproduction des solutions expérimentées et à identifier les éventuels freins à lever.Le rapport permet de dresser les enseignements des retours d'expériences et des échanges partagés par les participants, autour d'un sujet foisonnant et qui résonne avec un nombre important de problématiques de l'aménagement. Ces enseignements, assortis de recommandations, couvrent deux grands thèmes : celui de l'évolutivité et l'adaptabilité du bâti, dans le temps et dans les usages, et celui des enjeux de programmation urbaine et d'acceptabilité.

COMMENT STRUCTURER ET MASSIFIER LE RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SUR UN TERRITOIRE ?

Le réemploi est le processus par lequel un produit est transféré de son propriétaire à un tiers pour une seconde utilisation identique, souvent après nettoyage et reconditionnement. Ce processus aide à préserver les ressources naturelles, réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer la production de déchets, créer des emplois locaux et soutenir le patrimoine et l'architecture vernaculaire. Priorisé par le code de l'environnement avant la réutilisation, le recyclage, la valorisation énergétique ou l'élimination, le réemploi est une réponse efficace aux défis environnementaux, énergétiques, sociaux et géopolitiques contemporains.Malgré ses nombreux avantages, le réemploi peine à s'imposer face à l'économie linéaire en raison de divers obstacles techniques, logistiques, juridiques et culturels. Pour surmonter ces obstacles, il est crucial de développer des coopérations nouvelles à différentes échelles de la construction et du territoire. Les acteurs publics doivent jouer un rôle clé en accompagnant l'implantation d'infrastructures et de services pour structurer et massifier les filières de réemploi. Le Lab2051, incubateur de projets du Ministère de la Transition écologique, a travaillé à résoudre ces défis en collaboration avec divers experts et projets. Le rapport complet offre une méthodologie de pilotage du réemploi à trois niveaux : projet de construction, opération d'aménagement et territoire. Il inclue également une boîte à outils de plus de 120 documents pour aider les acteurs à comprendre, programmer et mettre en œuvre le réemploi, y compris des guides, analyses juridiques, modèles économiques, et retours d'expériences.